



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice des affaires juridiques et greffière, QUE :

Le conseil de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury a adopté, le 13 avril 2026, les règlements suivants :

- *Règlement numéro 26-1108 modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591;*
- *Règlement numéro 26-1109 modifiant le Règlement de zonage numéro 09-591.*

Le conseil de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury a également adopté, le 11 mai 2026, les règlements suivants :

- *Règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments numéro 26-1119;*
- *Règlement relatif à la démolition d'immeubles numéro 26-1120.*

Ces règlements sont tous entrés en vigueur à la date de délivrance des certificats de conformité émis à leur égard par la MRC de La Jacques-Cartier, soit le 21 mai 2026.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ces règlements au bureau de la Municipalité au 325, chemin du Hibou, Stoneham-et-Tewkesbury, aux heures normales de bureau, ainsi que sur le site internet de la Municipalité, au www.villestoneham.com.

DONNÉ À STONEHAM-ET-TEWKESBURY, CE 1^{er} JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX MILLE VINGT-SIX.

M^e Anaïs Descoteaux
Directrice des affaires juridiques et
greffière